AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

PRESENTATION

Rénovation énergétique en copropriété

Quelles aides financières ?

Jérémy Bucaille, ALEC SQY

Zineb Haddaoui, Citémétrie

22/04/2021

18h

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat

Objectif : promouvoir et accompagner la transition énergétique
et la lutte contre le changement climatique

Conseiller et accompagner

Les particuliers
Les copropriétés
Les collectivités
Les entreprises

Informer et sensibiliser

Le grand public
Les scolaires
Les professionnels

Le conseil aux particuliers

Accompagner et conseiller les particuliers sur les aspects méthodologiques, techniques et financiers de leurs projets

de façon **neutre**

gratuite

et indépendante

FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

Le service public de la performance énergétique de l'habitat

Financé par :

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Yvelines
Le Département

Région îledeFrance

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

RePerE Habitat
Rénovation énergétique en Sud-Yvelines

Déroulé de la présentation

- Réglementation
- Acteurs du projet
- Aides financières collectives et individuelles
- Questions/réponses

La réglementation

Réglementation thermique des bâtiments existants (arrêté du 3 mai 2007)

→ Fixe des critères de performances à respecter pour les travaux de rénovation énergétique

Obligation d'isolation (décret du 30 mai 2016)

→ Rend obligatoire les travaux d'isolation en cas de ravalement ou réfection de toiture

→ De nombreuses exemptions pour raisons architecturales, techniques, juridiques, économiques

https://www.ademe.fr/ravalement-renovation-toiture-amenagement-pieces (guide sur l'obligation)

Projet de loi Climat et résilience (en cours)

→ Fixe un seuil de consommation énergétique à ne pas dépasser pour que le logement soit considéré décent

→ Interdit la location des « passoires thermiques »

- 2025 pour les étiquettes G
- 2028 pour les étiquettes F
- 2034 pour les étiquettes E

Les acteurs du projet

Conseil syndical ← **Syndicat de copropriétaires (Maître d'ouvrage)** → Le syndic (Maître d'ouvrage délégué)

Conseil et accompagnement

- ALEC / espace conseil FAIRE
- Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Travaux

- Maître d'œuvre (architecte / bureaux d'études)
- Coordinateur sécurité, bureau de contrôle
- Entreprises de travaux

Financement

- ANAH
  Collectivités
  Fournisseurs d'énergie
- Banques

Les aides financières

Zineb Haddaoui, Citémétrie (AMO)

CITÉMÉTRIE

HABITAT | URBANISME | TRANSITION ÉNERGÉTIQUE | INGÉNIERIE SOCIALE

PRESENTATION DES AIDES FINANCIERES EN COPROPRIETE

Wébinaire Rénovation Energétique

22/04/2021

Yvelines
Le Département

1 Présentation de Citémétrie

QUI SOMMES NOUS ?

Citémétrie, est un bureau d'études et de conseil indépendant intervenant dans le champ de l'urbanisme.

Depuis 1989, Citémétrie accompagne les collectivités et autres acteurs publics dans leurs projets et politiques de développement dans les domaines suivants :

- Conseil et ingénierie de l'habitat
- Conseil et ingénierie de la transition énergétique
- Conseil et ingénierie sociale
- Conseil en développement des territoires et requalification des quartiers anciens

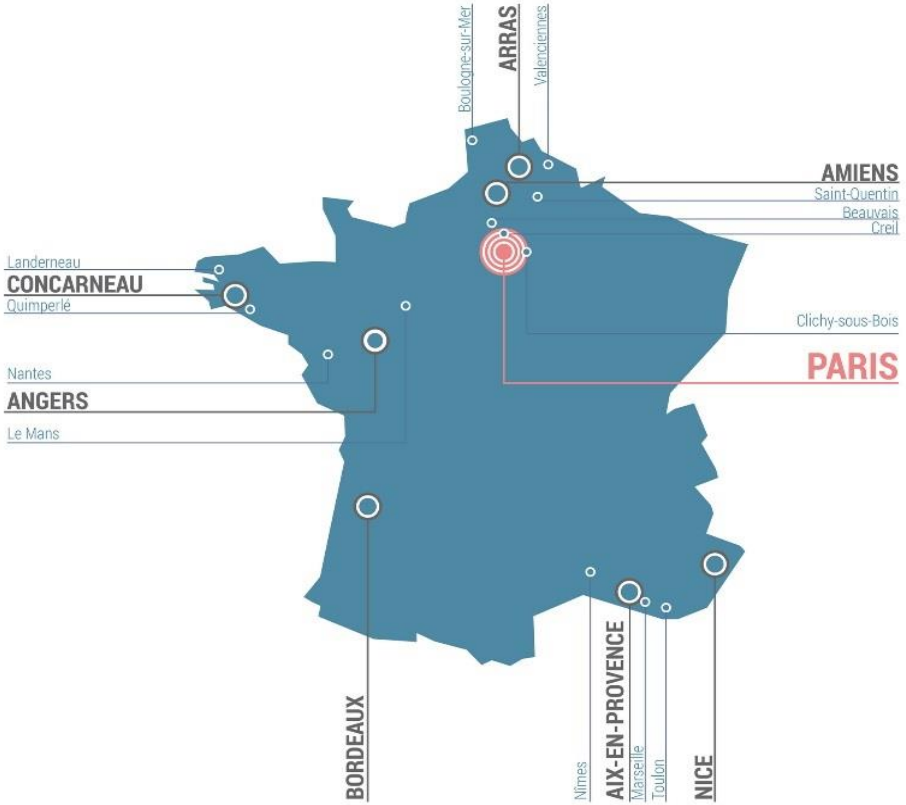

Citémétrie est opérateur habilité par l'Agence nationale de l'habitat des dispositifs de financement publics.

Citémétrie compte une équipe de plus de 120 personnes et un réseau de 21 implantations nationales.

QUI SOMMES NOUS ?

OPÉRATEUR SUR LE PIG DES YVELINES

Citémétrie est missionné par le département des Yvelines pour accompagner les propriétaires.

- Le secteur d'intervention

Secteur 3 (CA Saint Germain Boucles de Seine, CA Versailles Grand Parc, CC Haute Vallée de Chevreuse, CC Gally Mauldre)

Secteur 4 (CA Saint Quentin en Yvelines, CC Cœur d'Yvelines, CA Rambouillet Territoires)

- Une équipe dédiée installée à Versailles.

92 rue d'Anjou – 78 000 VERSAILLES
01 84 73 24 41
citemetrie78@citemetrie.fr

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

- Un **accompagnement complet et gratuit** proposé à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires (sauf dossier au syndicat de copropriétaires) : en maisons individuelles et en copropriété,

LE PIG HABITER MIEUX DES YVELINES

Un dispositif incitatif d'accompagnement administratif, technique et financier des propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Durée: 5 ans (2019 - 2023).

Objectifs qualitatifs : Aide à l'amélioration énergétique en réalisant au moins 35% d'économie d'énergie.

Aides financières publiques : Anah, Conseil Départemental, Communautés d'agglomération, des financements supplémentaires pour les ménages qui recourent aux éco-matériaux.

Travaux éligibles: - Isolation de la toiture, des rampants ou des combles ,

- Isolation des murs par l'extérieur,
- Remplacement des menuiseries,
- Remplacement de chaudière ou du système de chauffage,
- Installation d'un système de ventilation efficace…

2 Présentation du dispositif « HABITER MIEUX » Yvelinois

LE PIG HABITER MIEUX

> Les aides du programme Habiter Mieux s'adressent à deux catégories de propriétaires:

- **Les propriétaire occupants**
- **Les propriétaires bailleurs**

➢ Ces aident individuelles varient en fonctions du statut du propriétaires mais également pour certaines d'entres elles des ressources des propriétaires.

➢

Plafonds de ressources en Île-de-France *

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	20 593	25 068
2	30 225	36 792
3	36 297	44 188
4	42 381	51 597
5	48 488	59 026
Par personne supplémentaire	+ 6 096	+ 7 422

> Elles peuvent représenter jusqu'à 75% du montant HT des travaux , plafonnées à 30 000 euros de travaux.

LE PIG HABITER MIEUX

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT PAR CITEMETRIE

En copropriété:

- Information sur les aides financières,
- Réunion d'information avec le Syndic, conseil syndical et copropriétaires,.
- Accueil téléphonique des copropriétaires via une ligne spéciale copro.
- Permanences sur site pour information et recueil de données.
- Intervention lors des assemblées générales,
- Etude de l'éligibilité des différents scénarii de travaux envisagés.
- Etude de l'éligibilité des copropriétaires aux aides
- Montage et suivi du dossier de demande de subventions jusqu'à l'obtention des aides.
- Accompagnement au conventionnement pour les bailleurs.

LA VALLIERE 3

QUELQUES UNES DE NOS RÉFÉRENCES...

REFERENCE

Copro - PIG HM 78

Types de mission

Accompagnement dans le cadre du PIG 78 Habiter Mieux - lot 4.
QPV « Merisiers-Plaine de Neauphle »

Démarrage des travaux

Décembre 2020.

Contacts

- Syndic Gestionnaire: -
- Président du Conseil Syndical: -
- Citemetrie: Zineb HADDAOUI
  Zineb.haddaoui@citemetrie.fr
  Tél : 06.99.17.92.79

CITÉMÉTRIE

Copropriété Jean Cocteau

À Trappes -78190

Présentation de la copropriété

- Copropriété des années 1970 composé de 5 bâtiments de R+5.
- Il s'agit d'une Copro située en plein QPV « Merisiers-Plaine de Neauphle » comprenant 200 logements.
- Copro avec une grande majorité de propriétaires occupants, très modestes.
- Les travaux votés en AG sont:
  - Ravalement avec ITE
  - Isolation des toitures
  - Mise en place de VMC
  - Isolation du plancher bas des caves.
  - Remplacement des menuiseries.

Le gain énergétique généré pour ces travaux est de 36%.

- Copropriété éligible au programme « Habiter Mieux »

Nos missions

- Prise de contact avec les instances de la copropriété.
- Réunion de travail avec la commune et la communauté d'agglomération de SQY.
- Etude de l'éligibilité des travaux aux aides HM et analyse des devis.
- Accueil téléphonique des copropriétaires via la ligne dédiée à la copro afin d'étudier leur éligibilité aux aides.
- Montage et dépôt des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes financeurs.

A suivre...

- Mobilisation des avances Anah;
- Accompagnement au conventionnement pour les PB
- Mobilisation des aides Action Logement et des caisses de retraite pour les ménages concernés.

Résultats

- Dans le cadre de notre mission d'accompagnement; plus de 100 demandes d'étude d'éligibilité ont été recensées à ce jour sur cette copropriété, réparties comme suit :

- A ce jour, 80 ménages ont bénéficié de l'accompagnement de CITEMETRIE dans le processus de demande de subvention.

REFERENCE

Copro - PIG HM 78

Types de mission

Accompagnement dans le cadre du PIG 78 Habiter Mieux - lot 4.
QVD : « les Près »

Démarrage des travaux

Septembre 2021.

Contacts

- Syndic Gestionnaire: -
- Président du Conseil Syndical: -
- Citemetrie: Zineb HADDAOUI
  Zineb.haddaoui@citemetrie.fr
  Tél : 06.99.17.92.79

CITÉMÉTRIE

Copropriété La Méridienne

À Montigny le Bretonneux -78180

Présentation de la copropriété

- Copropriété des années 1970 composé de 2 bâtiments de R+4.
- Il s'agit d'une Copro située en plein QVD« les Près » comprenant 129 logements. .
- Les travaux votés en AG sont:
  - Ravalement avec ITE
  - Isolation des toitures
  - Mise en place de volets isolants
  - Remplacement des menuiseries.

Le gain énergétique généré pour ces travaux est de 32%.

- Copropriété éligible au programme « Habiter Mieux »

Nos missions

- Prise de contact avec les instances de la copropriété.
- Etude de l'éligibilité des travaux aux aides HM et analyse des devis.
- Accueil téléphonique des copropriétaires via la ligne dédiée à la copro afin d'étudier leur éligibilité aux aides.
- Intervention lors de l'AG
- Montage et dépôt des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes financeurs.

En cours....

- Mobilisation des avances Anah;
- Mobilisation des caisses de retraite pour les ménages concernés.

Résultats

- Dans le cadre de notre mission d'accompagnement; plus de 50 demandes d'étude d'éligibilité ont été recensées à ce jour sur cette copropriété.
- A ce jour, 33 ménages ont bénéficié de l'accompagnement de CITEMETRIE dans le processus de demande de subvention.

REFERENCE

Copro - PIG HM 78

Types de mission

Accompagnement dans le cadre du PIG 78 Habiter Mieux - lot 3.

Démarrage des travaux

Février 2021.

Contacts

- Syndic Gestionnaire: -
- Présidente du Conseil Syndical: -
- Citemetrie: Zineb HADDAOUI
  zineb.haddaoui@citemetrie.fr
  Tél : 06.99.17.92.79.

CITÉMÉTRIE

Copropriété Résidence Pereire

À Saint-Germain en Laye-78100

Présentation de la copropriété

- Copropriété de 1956 composée de trois bâtiments dont deux appartiennent majoritairement au bailleur social 1001 Vies Habitat.
- L'immeuble sur lequel a été voté les travaux est composé de 60 logements. Les deux autres bâtiments de la copropriété n'ont pas voté de travaux.
- Copro comprenant une population assez plurielle mais surtout des personnes âgées
- Travaux votés en AG le 12/12/2019 à savoir:
  - Ravalement avec ITE
  - Isolation de la toiture terrasse
  - Mise en place de VMC hygroréglable
  - Remplacement des menuiseries collectives

Le gain énergétique généré pour ces travaux est de 38%. Les consommations de gaz à effet de serre seront réduites de 51%

- Copropriété éligible au programme « Habiter Mieux »

Résultats

- Dans le cadre de notre mission d'accompagnement; 27 demandes d'étude d'éligibilité ont été réalisées sur cette copropriété, réparties comme suit :
- 18 PO et 4 PB ont bénéficié de l'accompagnement de CITEMETRIE dans le processus de demande de subvention.
- 5 copropriétaires sont inéligibles

Nos missions

- Prise de contact avec les instances de la copropriété.
- Participation à l'AG
- Information sur les aides financières à destination des copropriétaires.
- Etude de l'éligibilité des travaux aux aides HM.
- Constitution et montage des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes financeurs;
- Mobilisation des avances Anah;
- Mobilisation des aides de caisses de retraite pour les ménages concernés.

REFERENCE

Copro - PIG HM 78

Types de mission

Accompagnement dans le cadre du PIG 78 Habiter Mieux - lot 3.

Démarrage des travaux

Octobre 2020.

Contacts

- Syndic Gestionnaire: -
- Président du Conseil Syndical: -
- Citemetrie: Zineb HADDAOUI
  Zineb.haddaoui@citemetrie.fr
  Tél : 06.99.17.92.79

CITÉMÉTRIE

Copropriété Nicolas Poussin

À Fontenay le Fleury -78330

Présentation de la copropriété

- Copropriété des années 1960 composée d'un seul bâtiment de R+4.
- Il s'agit d'une Copro Mixte de 80 logements avec certains logements appartenant au bailleur social 3F.
- Copro avec une grande majorité de jeunes propriétaires occupants, très modestes.
- Elle est gérée par un syndic professionnel sans aucun souci de dysfonctionnements.
- Travaux votés en AG le 27/02/2020 à savoir:
  - Ravalement avec ITE
  - Mise en place de VMC
  - Isolation du plancher bas des caves.

Le gain énergétique généré pour ces travaux est de 26%.

- Copropriété éligible au programme « Habiter Mieux »

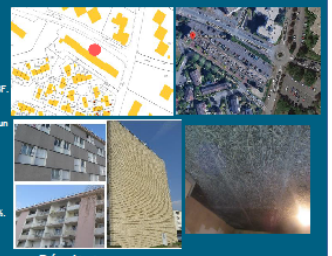

Résultats

- Dans le cadre de notre mission d'accompagnement; 56 demandes d'étude d'éligibilité ont été recensées à ce jour sur cette copropriété, réparties comme suit :

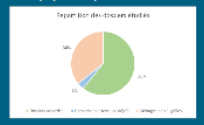

- 35 ménages ont bénéficié de l'accompagnement de CITEMETRIE dans le processus de demande de subvention.

Nos missions

- Prise de contact avec les instances de la copropriété.
- Réunion d'information sur les aides financières à destination des copropriétaires en amont du vote des travaux.
- Etude de l'éligibilité des travaux aux aides HM.
- Vote des travaux en AG
- Permanence sur site à la copro pour recevoir les copropriétaires et étudier leur éligibilité aux aides.
- Constitution et montage des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes financeurs;
- Mobilisation des avances Anah;
- Mobilisation des aides de caisses de retraite pour les ménages concernés.

3 Présentation du dispositif « MA PRIME RENOV COPROPRIETES »

MA PRIM' RENOV' COPRO'

DE QUOI S'AGIT IL ?

Ma Prim' Renov' Copro est un dispositif **d'aide à la rénovation énergétique** lancé le 1janvier 2021.

Elle permet aux copropriétaires de bénéficier d'une **aide collective** au financement des travaux de rénovation énergétique sur les parties communes des copropriétés.

A la clef, garantir :

- Un logement plus sain et plus confortable
- Une réduction significative de la facture énergétique
- Un logement plus respectueux de l'environnement.

MA PRIM' RENOV' COPRO'

QUI PEUT EN BENEFICIER

L'ensemble des copropriétés:

- Composées d'au moins **75 % de lot d'habitation principale**
- **Immatriculées sur le registre national des copropriétés** et
- Réalisant des travaux permettant d'atteindre **un gain énergétique d'au moins 35 %**
- Faisant appel **à des entreprises qualifiées RGE**

Cette aide socle est versée au syndicat de copropriétaires.

Elle concerne tous les copropriétaires quelque soit leur revenu et leur statut d'occupation (propriétaire occupant ou bailleur).

>> Pour vous aider dans votre projet, le recours à une **assistance à maîtrise d'ouvrage** professionnelle AMO **EST OBLIGATOIRE** pour vous accompagne dans le montage de la demande de financement et le suivi du dossier.
Cet accompagnement est pris en charge à hauteur de 30% ; dans la limite de **180€/logement**.

MA PRIM' RENOV' COPRO'

QUELLES AIDES ?

MaPrimeRénov' copropriété (plafond des travaux : 15 000 € x le nombre de logements)	25 % du montant des travaux *(avec un maximum de 3 750 € x le nombre de logements)*
Financement de l'accompagnement (prestation plafonnée à 600 € x le nombre de logements)	30 % du montant de la prestation *(un maximum de 180 € x le nombre de logements et un minimum de 900 € d'aide par copropriété)*
Bonus sortie de passoire (sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)	500 € x le nombre de logements
Bonus bâtiment basse consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500 € x le nombre de logements

+

POUR LES COPROPRIÉTÉS FRAGILES **Abondement par l'Anah** (non cumulable avec les CEE)	3 000 € x le nombre de logements si la copropriété : • présente un taux d'impayés supérieur à 8 % • est située dans un quartier en renouvellement urbain (NPNRU)
OU	
POUR LES AUTRES COPROPRIÉTÉS **Aide complémentaire**	Cumul possible avec les CEE qui dépendent des économies d'énergie réalisées et sont en moyenne de l'ordre de 2 000 € x le nombre de logements

MA PRIM' RENOV' COPRO'

QUELLES AIDES ?

Pour les copropriétaires éligibles **Abondement de l'Anah**	Des aides individuelles forfaitaires de l'Anah sont mobilisables pour les propriétaires occupants modestes et très modestes : 1 500 € pour les ménages très modestes 750 € pour les ménages modestes
Abondement du département 78	En cours d'ajustement

Plafonds de ressources en Île-de-France *

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	20 593	25 068
2	30 225	36 792
3	36 297	44 188
4	42 381	51 597
5	48 488	59 026
Par personne supplémentaire	+ 6 096	+ 7 422

4 Présentation de notre mission d'AMO copropriété

NOTRE ROLE D'AMO

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AUX COPROPRIETES ET COPROPRIETAIRES

Près de 30 ans d'études et d'accompagnements ont conduit à la mise en place d'une offre couvrant tout le spectre des problématiques rencontrées aujourd'hui en copropriété.

>> Notre rôle d'AMO consiste à :

- **Vérifier les conditions d'éligibilité aux aides**

MPR Copro s'adresse à toutes les copropriétés, sans conditions de revenus pour les propriétaires, mais les travaux doivent permettre un gain significatif de la performance énergétique de la copropriété (35%) et :

Copropriété immatriculée au Registre National des Copropriétés (RNC)

Copropriété avec minimum 75% d'habitations principales

Bâtiments de la copropriété construits depuis 15 ans et +

\+

Syndic accompagné par un **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage répertorié**

NOTRE ROLE D'AMO

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AUX COPROPRIETES ET COPROPRIETAIRES

- **Assister la copropriété à élaborer un projet cohérent et bien financé**

L'objectif de notre mission est d'aider votre copropriété à réussir son projet de rénovation et ainsi améliorer le cadre de vie, le confort et le patrimoine de chaque copropriétaire.

- **Une offre intégrée et un accompagnement global:**

Notre mission est de faciliter la définition de votre projet et les demandes d'aides financières. Notre accompagnement est global et adapté au besoin de la copropriété qui s'articule autour de trois axes:

Volet technique

Volet financier

Volet social

- **Accompagner les choix de la copropriété en tiers de confiance**

Citémétrie intervient en toute neutralité dans le seul intérêt de la copropriété.

NOTRE ROLE D'AMO

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AUX COPROPRIETES ET COPROPRIETAIRES

- **Mobiliser le maximum d'aides et optimiser les restes à charge des copropriétaires :**

Opérateur de dispositifs publics depuis plus de 30 ans parmi lequel le PIG des Yvelines , Citemetrie dispose d'habilitation de plusieurs financeurs pour permettre à la copropriété et aux copropriétaires éligibles d'accéder au maximum d'aides complémentaires.

- **AMO déjà référencée sur le Département des Yvelines** (Opérateur du PIG HM et habilité par l'Anah 78) **et multi-financements;**
- Fluidité du parcours

Citémétrie dispose d'une connaissance fine des règlements d'aides, participe à leur évolution et entretient une veille permanente de ses connaissances,

- **Ancrage territorial et connaissance du territoire Yvelinois**

Opérateur présent sur le Département. Citémétrie dispose d'une bonne connaissance du territoire développée à travers notre mission de repérage sur site.

COÛT DE L'AMO ?

- Le coût de la présentation AMO varie en fonction de la taille et de la configuration de chaque copropriété.
- Il varie également en fonction des différentes prestations proposées pour chaque accompagnement.

>> Notre équipe est très réactive et à votre disposition pour établir rapidement une offre MPR copropriété sur simple sollicitation ; elle est réajustée lors de l'assemblée générale votant les travaux pour coller parfaitement au besoin de la copropriété.

5 D’autres aides à la rénovation énergétique…

LE PRÊT COLLECTIF COPROPRIÉTÉ

Les différentes aides financières ne prennent pas en charge la totalité des coûts des travaux et une avance des aides est nécessaire.

Dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique en copropriété, plusieurs types de prêts peuvent être mobilisés :

- Avance de Subventions (collectives et individuelles)
- Prêts Collectifs pour des travaux standards (« COPRO 100 » et « COPRO 1 »),
- Eco-PTZ copropriété (pour les travaux de rénovation énergétique),

La résolution d'y souscrire doit être soumise au vote en AG.

Le prêt est engagé au nom du SDC de la copropriété auprès de la banque.

Une fois voté, les copropriétaires sont **libres d'y souscrire ou non.**

LE PRÊT COLLECTIF

Pourquoi souscrire au prêt collectif en copropriété ?

- Il s'agit d'un prêt **sans conditions de ressources, d'âges ou de statut d'occupation**

- Un prêt à **taux réduit**

- Des mensualités **flexibles** pouvant s'abaisser jusqu'à 50 euros par mois et s'étendre sur une durée de 20 ans.

1 seule condition : la copropriété ne doit pas recenser **d'impayés**

- Le dossier est constitué et déposé par la copropriété auprès de la banque.

LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE CEE

- Un certificat d'économies d'énergie est une mesure politique visant à encourager les économies d'énergie.

- Les différentes aides à la rénovation énergétique sont cumulables avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) financés par les fournisseurs d'énergie (sauf MPR copro fragile).

- Ces primes sont délivrées par les fournisseurs d'énergie.

- Demande à effectuer par le syndic avant la signature du devis dans le cadre de travaux collectifs

- Le montant des primes pouvant varier d'un fournisseur d'énergie à l'autre, il est intéressant de les comparer ; l'AMO peut inclure cette prestation.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Pour en savoir plus, contactez nous rapidement:

Zineb HADDAOUI
CITEMETRIE

92 rue d'Anjou
78000 - Versailles
01.78.90.87.64 ou 06.99.17.92.79
Zineb.haddaoui@citemetrie.fr

Aides individuelles

Travaux sur les parties privatives
Critères de performances à respecter, entreprises RGE

MaPrimeRénov'

Aide forfaitaire fonction des revenus du ménage

Plafond de 20 000 € sur 5 ans

Propriétaires occupants modestes éligibles depuis le 1er janvier 2020 (non cumulable avec Habiter Mieux)
Propriétaires occupants non-modestes et bailleurs éligibles depuis le 1er octobre 2020

Logement + 2 ans / résidence principale

Demande avant le début des travaux sur www.maprimerenov.gouv.fr
→ exception pour bailleurs qui ne pourront faire leur demande qu'à partir de juillet 2021

Seuils de revenus et montants des aides : www.ademe.fr/aides-financieres-2021

Aides individuelles

Aides des fournisseurs d'énergie (CEE)

Aussi appelé « coup de pouce » pour certains travaux

Propriétaires occupants ou bailleurs, locataires

Bonifiée pour ménages modestes

Logement + 2 ans / résidence principale ou secondaire

Demande à réaliser **avant la signature du devis** d'un fournisseur d'énergie ou d'un délégataire

Certains artisans font les démarches à la place du client et/ou déduisent du devis le montant de l'aide

Questions

Infos complémentaires

Chaîne youtube de l'ALEC

www.youtube.com/channel/UC11fjZnoPvKFWKPXBC7kfoA/videos

Replay de nos webinaires notamment « la démarche rénovation énergétique en copropriété » le 3/12/20, « les aides financières en logement individuel » le 28/01/21

Citémétrie

Zineb HADDAOUI, chargée d'opérations copropriété
01 84 73 24 41 / 06 99 17 92 79
zineb.haddaoui@citemetrie.fr

MaPrimeRénov' copropriété

www.anah.fr/copropriete/syndicat-de-coproprietaires/beneficier-de-laide-maprimerenov-coproprietes
www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov

MOOC Réno Copro

Formation en ligne gratuite à destination des copropriétaires
Inscription jusqu'au 10/05 (les cours restent en ligne après)
www.mooc-batiment-durable.fr

Guide
« Tout savoir sur la rénovation énergétique de votre copropriété »

Merci pour votre attention

Les **Conseillers FAIRE** peuvent vous répondre :

01 30 47 98 90

conseil@alecsqy.org (maisons, travaux privatifs en appartement)

copropriete@alecsqy.org (travaux collectifs en copropriété)

Et vous accueillir sur rendez-vous :

A Montigny-le-Bretonneux

Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines, 7 bis avenue Paul Delouvrier

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

www.alecsqy.org